

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 18 décembre 2025



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 15 DECEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT - Michèle MOREN - Albert DANCOISNE - Angèle DUPAYAGE - Pascal FROISSART - Marcel GAPENNE - Alexandre DERISBOURG - Jean-Claude HOFFMANN - Martine DEMEYERE - Claude DRUELLE - Sonia PRIEM - Arlette SOLTYS - Philippe THUMEREL - Chantal CHRISTMANN - Didier ROBIDET - Magalie DESCAMPS - Jackie FRANCKE - Dominique LABALETTE - Louissette TAILLEZ - Pascal CAMPEL - David KUSNIREK - Arlette CORTES - Philippe SEWERYN - Bernard BIDAULT

Etaient excusés : M.M. Adélaïde DELATTRE (pv à Didier ROBIDET) - Sandrine DELPIERRE (pv à Yves TERLAT) - Michèle ECAILLET (pv à Sonia PRIEM)

Était absente : /



La séance ouverte Monsieur Jean Claude HOFFMANN est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le compte-rendu de la séance de conseil du 30 septembre 2025 est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

1- Décision modificative au budget N°2

Dans le cadre de l'instruction M57, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits ainsi que des ouvertures de crédits supplémentaires.

Le Conseil Municipal valide, à la majorité, les transferts détaillés ci-dessous :

Section d'Investissement

Dépenses :

Op. 12, Chap. 021, art. 2151 : Trottoirs borduration et adoucis	+ 1000 €
Op. 14, Chap. 020, art. 2031 : Frais d'étude	- 40 000 €
Op. 14, Chap. 021, art. 21351 : Bâtiments publics	- 40 000 €
Op. 14, Chap.021, art.2158 : Autres installations, matériel et outillage	- 10 000 €
Op. 14, chap.023, art 2313 : Constructions	- 160 000 €
Op. 23, chap. .020 art 2051 : Concessions et droits similaires	+ 19 000 €
Op. 23, chap. .021 art 215731 : Matériel roulant	+ 25 000 €

Op. 23, chap. .021 art 21838 : Autre matériel informatique	+ 2 500 €
Op. 23, chap. .021 art 2188 : Autres	+ 1 500 €
Op. 29, chap. .021 art 2151 : Réseaux de voirie	+ 42 000 €
Op. 29, chap. .021 art 2152 : Installations de voirie	- 41 000 €
Op. 30, chap. .021 art 21351 : Bâtiments publics	- 36 000 €
Op. 32, chap. .020 art 2031 : Frais d'études	+ 50 000 €
Op. 32, chap. .021 art 21351 : Bâtiments publics	+ 186 000 €

Votes pour : 20

Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPÉL - KUSNIREK - CORTES - TAILLIEZ - SEWERYN - BIDAULT)

Abstentions : /

2- Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du Budget Primitif 2026

A la majorité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour un montant total de 967 372,29 € et dans la limite des crédits de paiement prévus à l'exercice 2025 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votés sur des exercices antérieurs, dans l'attente du vote du budget primitif 2026 afin de permettre la continuité du service public.

Des précisions sur certains articles sont données à la demande de quelques membres du Conseil. Un solde de frais d'études reste à payer une fois la Garantie de parfait achèvement de la Salle de Sport terminée, Les travaux d'accessibilité de la mairie ont été répartis sur 3 ans. La fuite de la toiture du Centre Bergerand vient d'être réparée mais celle-ci devra nécessiter des diagnostics complémentaires pour un remplacement complet et plus pérenne. Enfin, le matériel de téléphonie vient d'être renouvelé dans tous les services.

Il est rappelé que cette autorisation d'exécution budgétaire est présentée tous les ans à la même période en attendant le vote du budget qui intervient en mars-avril, ceci afin de pouvoir continuer à payer les fournisseurs dans la limite légale du quart des crédits d'investissements réel (BP+DM) qui ont été ouverts l'année précédente. Il ne s'agit en aucun cas de nouvelles ouvertures de crédits.

Votes pour : 20

Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPÉL - KUSNIREK - CORTES - TAILLIEZ - SEWERYN - BIDAULT)

Abstentions : /

Une question annexe est posée sur le devenir des 2 préfabriqués de l'école Pantigny. La réponse apportée est qu'une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage a été confiée par l'assemblée à la CALL qui est en cours de travail sur le projet de réhabilitation de l'école.

3- Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier municipal a informé la Commune en date du 9 octobre 2025 que des créances sont irrécouvrables, les redevables étant décédés ou insolubles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables pour un montant de 17,50€ et de 149,55€.

4- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) - Evaluation du transfert de charges relatif aux réseaux de chaleur

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif aux réseaux de chaleur adopté par la CALL le 30 septembre 2025. Ce rapport sera définitivement adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

5- Approbation du rapport de la CLECT - Evaluation du transfert de charges relatifs aux infrastructures de recharge des véhicules électriques

De même, les membres du Conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques adopté par la CALL le 30 septembre 2025. Ce rapport sera définitivement adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

6- Schéma de lecture publique : convention de partenariat avec le Département du Pas de Calais

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention de partenariat avec le Département du Pas de Calais relativement au Schéma de développement de la lecture publique, visant à offrir à la commune l'accès à différents services proposés par la médiathèque Départementale.

Il est demandé ce qu'il en est du problème d'accessibilité aux ouvrages à l'étage. Des ordinateurs portables sont d'ores et déjà disponibles et la mise en service d'un switch va permettre de bénéficier d'Internet au rez-de-chaussée.

7- Classe de découverte 2026

Le Conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances Ambroise Croizat à la Petite Pierre du 3 avril au 10 avril 2026 au profit des classes de CM2 des écoles Wantiez (séjour réduit de 10 à 8 jours à la demande de l'équipe enseignante). La participation des familles a été fixée par arrêté du Maire à 192,00€, tout comme les modalités de paiement échelonné.

Un conseiller demande si d'autres projets peuvent être proposés aux professeurs des écoles qui ne souhaitent pas partir en classe de découverte. Il est rappelé que la Commune n'intervient pas dans les projets pédagogiques initiés librement dans chaque école et que la proposition municipale de classe de découverte est à la libre appréciation des enseignants.

L'accompagnement par un élu et sa compagne est remis en cause par un Conseiller. Il est rappelé que l'équipe encadrante d'une classe de découverte doit être composée d'un enseignant, de deux animateurs et d'un assistant sanitaire par classe.

En réponse à la demande de la composition de l'équipe d'encadrement, il est rappelé que c'est la grande expérience et les compétences sanitaires qui ont toujours prévalu pour que Monsieur Dancoisne, adjoint et Mme Lenne, ancienne directrice d'école et infirmière diplômée d'Etat, accompagnent la classe de découverte. Ils le font de manière bénévole au profit des enfants, de leur meilleure sécurité et de la relation avec les familles.

8- Renouvellement du contrat colonie de vacances 2026 et 2027 avec la CAF du Pas-de-Calais

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat « colonie de vacances » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour les séjours de l'année 2026 et 2027.

Le séjour de l'été 2026 est prévu à Hendaye du 17 au 27 juillet 2026 pour 30 jeunes âgés de 8 à 18 ans et fixe les participations des familles à 340€ avec aides de la CAF acceptées et dégressivité fratrie. Les paiements échelonnés sont possibles également.

9- Actualisation de la longueur de voirie communale

Suite aux délibérations autorisant l'incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries du programme immobilier « les Gabions » pour un total de 360 mètres ainsi que des voiries du programme immobilier « SOAMCO » pour un total de 816 mètres, la longueur de la voirie communale est arrêtée à 17 928 mètres.

10- Avenant tarifaire au 01/01/2026 - Contrat Groupe Assurance Statutaire du Centre de Gestion 62

Considérant la nécessité pour la commune de continuer de couvrir le risque assurance statutaire du personnel relevant de la CNRACL par le biais d'une assurance statutaire, le Conseil Municipal approuve les nouveaux

taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais via le renouvellement d'adhésion au contrat groupe statutaire à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

11- Renouvellement de l'adhésion Droit de Cité pour l'année 2026

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de renouveler l'adhésion à l'association Droit de Cité permettant aux services municipaux de disposer de moyens supplémentaires pour valoriser les activités culturelles développées et bénéficier de tarifs préférentiels sur les festivals, concerts... La participation financière est fixée à 4 089,60€ pour l'année 2026 (correspondant à 0,90€ par habitant)

Votes pour : 20

Votes contre : 7 (MM. LABALETTE - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - TAILLIEZ - SEWERYN - BIDAULT)

Abstentions : /

12- Organisation du temps scolaire et horaires des écoles à la rentrée 2026

L'assemblée autorise, à l'unanimité, après échange avec les équipes enseignantes des écoles, le maintien de la semaine de 4 jours à l'école pour la rentrée de septembre 2026, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les horaires : 8h30-11h45 et 13h35-16h20 (pour l'école Pantigny) et 8h30-11h30 et 13h30-16h30 (pour les écoles Wantiez et Péri-Curie) soit 6 heures par jour de classe et 24 heures par semaine. Les avis des conseils d'école seront sollicités en janvier.

13- Relais Petite Enfance RAMDAM : Demande de subvention à la CAF du Pas-de-Calais

Au vu de l'évolution des missions du relais Petite Enfance en lien avec la mise en œuvre du service public de la petite enfance, le temps de travail de l'animatrice passera de 20h à 25h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026 et le Conseil autorise, à l'unanimité, la demande d'augmentation de subvention à la CAF.

14- Subvention de démarrage à l'association WILD TRADI CONTRY LOVER

Le versement d'une subvention de démarrage pour cette année 2025 d'un montant de 250€ est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal afin de l'aider à couvrir ses premiers frais de lancement.

15- Convention de partenariat et subvention - Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)

A l'unanimité des voix exprimées, l'assemblée autorise la signature d'une convention de partenariat avec le Groupe de Secours Catastrophe Français qui vise à soutenir les communes lors des catastrophes naturelles ou technologiques en mettant à disposition des ressources matérielles. En contrepartie, la commune verse une subvention annuelle d'un montant de 0,10€ par habitant, soit 454,40€ pour l'année 2026.

La convention est demandée par des membres de l'assemblée. Cette convention n'ayant pas encore été réceptionnée, il est précisé que les termes de celles-ci sont accessibles sur Internet et plusieurs élus ainsi que Madame la DGS rappellent les principes de cette convention : bénéficier d'une réserve de matériel conçue pour offrir une réponse rapide, coordonnée et adaptée, en cas de catastrophe naturelle ou technologique, du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, comme cela s'est déjà produit sur la commune lors d'inondations et dont cette aide aurait été plus que nécessaire. En effet, cette convention permettra de bénéficier de matériel neuf et mis à disposition gratuitement mais aussi d'un soutien aux bénévoles et d'une adaptation à nos besoins spécifiques.

Votes pour : 22

Votes contre : /

Abstentions : 5 (MM. LABALETTE - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - TAILLIEZ)

16- Recouvrement de créances - SCI Jacquemart / Béhal

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'émission d'un titre exécutoire à l'encontre de la SCI Jacquemart-Béhal afin de recouvrer les créances de 13 956,00€ et 3 166,24€ TTC dues à la commune au titre des sommes payées par elle pour lutter contre deux incendies qui se sont déclenchés sur la commune en 2022 dans l'entrepôt de cette société.

Divers :

Quelques précisions sont demandées sur les décisions du Maire :

La mission d'assistance juridique confiée au Cabinet Green Law Avocats concerne la demande de recouvrement de créances à la société Jacquemart-Béhal afin de réclamer les frais engagés par la commune lors des incendies qui se sont déroulés sur sa propriété.

La mission de conseil juridique confiée à Maître Cattoir concerne, elle, les demandes de protection fonctionnelle faites par les agents de la commune.

La décision sur l'entretien des hydrants fait suite à une proposition de Véolia pour le contrôle obligatoire de tout le parc des hydrants sur la commune, une fois tous les 3 ans, le SDIS ne prenant plus en charge cette mission.

Tous les sujets étant épuisés, la séance est levée à 18h48.

Jean Claude HOFFMANN,
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire